

Les Luxembourgeois sacrés à l'aveugle

L'abbaye de Bourgueil accueillait le championnat de France de dégustation.



Déception : Cécile Debroas Castaigns et Anne-Sophie Lacroix ne terminent que neuvièmes.

L'épreuve était relevée avec, notamment, les nouveaux champions du monde belges et les champions de France en titre. Mais ce samedi 9 mars, à l'issue de la dégustation, ce sont les Luxembourgeois Zaijah et Hervé Amann, des fidèles du championnat, qui se sont imposés haut la main. Principale difficulté de la journée, le joli colombard du domaine des Maels a désarçonné la majorité des dégustateurs : 80 % d'entre eux y ont vu le cépage rolle ! Seul le négociant François Breteau, venu d'Origne, en Gironde, a identifié le colombard. Son palais aquitain l'a aidé !

D'autres complications attendaient les concurrents avec les rouges. Huitième vin dégusté, le rare bellet du château de Crémât a ainsi fait partir les dégustateurs dans toutes les directions : morgon pour Olivier Rotiers, Master's Europe et champion du Monde avec la Belgique, savigny-lès-beaune pour Christophe Boyet, champion de France en titre, pomard pour Hervé et Zaijah Amann.

Personne n'a évoqué la folle noire, pourtant cépage principal de ce vin...

Prochaine étape chez Yves Cuilleron le 25 mai. Renseignements et inscription : championnat.degustation.rvf@gmail.com. **Philippe de Cantenac**

Les équipes qualifiées : 1^{ers} : Hervé et Zaijah Amann. 2^e : Laurent Gibet et Miguel Sennoun. 3^e : Jacky Camus et Christian Colin. 4^e : Karl Maréchal et Jean-François Noël. 5^e : Xavier Cheureau et Frédéric Junge. 6^e : Sylvie Lematte et Olivier Meunier. 7^e : Geneviève Latour et Philippe Tassart.

Les vins dégustés : champagne Fleur de meunier Brut Nature 2012, Beaumont des Crayères - bourgogne Les Monatines 2017, Jean Féry & Fils - mont-louis sec Les Gravières 2017, Thierry Mosny - IGP Pays d'Oc Colombard 2018, domaine des Maels - L'Étoile savagnin 2015, domaine de Montbourgeau - côte-de-nuits-villages Le Vaucrain 2014, Louis Jadot - bordeaux-supérieur 2016, château Le Pin Beausoleil - bellet 2014, château de Crémât - terrasses-du-larzac L'Extrême 2016, domaine du Causse d'Arboras - IGP Comté Tolosan Grain Noir 2016, Moulin du Mont Lauzin - minervois Granaxa 2014, château Coupe-Roses - gewurztraminer VT 2016, Cave de Hunawirh.

L'AVIS DU JURISTE

Les Anglais empilent les caisses avant le Brexit

Quelle que soit la forme que prendra le Brexit dans les prochains mois ou années, une chose est sûre : jamais autant de vins n'ont été expédiés au Royaume-Uni ces derniers mois. La raison ? La peur d'affronter une vague de nouvelles formalités administratives. Sans accord, on estime aujourd'hui que la mise en place de nouveaux documents d'importation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni représenterait, pour gérer le volume normal d'échanges, un demi-million de nouveaux formulaires, certainement accompagnés de tests en laboratoire. Un cauchemar pour les professionnels !

Le Royaume-Uni est en effet le deuxième marché d'exportation des vins et spiritueux français, derrière les États-Unis. Nos exportations y ont atteint un niveau record de 12,3 milliards d'euros en 2018. L'Association anglaise du commerce des vins et spiritueux (WSTA) n'a donc pas tergiversé, conseillant à tous les opérateurs d'envoyer rapidement le maximum de vins possible outre-Manche pour les stocker. À la suite de ces recommandations, le plus important marchand de vin du pays, Majestic Wine (200 boutiques), a déjà stocké depuis la fin de l'année dernière pour plusieurs millions d'euros de vins, en plus des commandes habituelles, afin d'anticiper une potentielle rupture des approvisionnements en cas de "hard Brexit".

Au-delà du formalisme, ces nouveaux formulaires engendreront des coûts vertigineux, estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros pour la filière vin. Le coût d'un simple test de laboratoire est en effet de 330 livres, soit 385 euros ! Et il y a fort à parier que des modifications devront être apportées sur les étiquettes, ce qui entraînera également un surcoût qui pèsera *in fine* sur les épaules du consommateur britannique.

Jean-Baptiste Thial de Bordenave
Directeur du département LexWine
au cabinet Inlex IP Expertise